

2015-2708
2016-09-29

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes PAT

Prêt à Utiliser

SOLUTION

DOMESTIQUE

POUR USAGE RÉSIDENTIEL

POUR SUPPRESSION PAR PULVERISATION DE CONTACT OU PAR BRULAGE RAPIDE
DES MAUVAISES HERBES ET GRAMINÉES POUR LES MAISONS ET LE JARDIN

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: Sel d'ammonium d'acides gras 5%

N° HOM. 32411 LPA

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 250 mL – 4 Litres

BioSafe Systems L.L.C.
22 Meadow Street
East Hartford, CT 06108
860.290.8890
www.biosafesystems.com

[DÉCLARATIONS FACULTATIVES]

[Agit rapidement]

[Aucune agitation requise lors d'un entreposage à température ambiante]

Mauvaises herbes supprimées et sites d'application:

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes PAT est un herbicide non sélectif conçu pour supprimer ou réprimer les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges, telles que (sans s'y limiter) : digitale sanguine, amarante, , mollugine verticillée, et , , hépatiques.

Utilisez sur les mauvaises herbes dans jardins de légumes et de fleurs, les zones paysagées, ainsi que sur et autour des bâtiments, trottoirs, clôtures, paillis d'écorce, entrées de cours, patios et gravier.

Utilisez sur les, hépatiques, ainsi que sur et autour des bâtiments, toitures, terrasses, trottoirs, clôtures, paillis d'écorce, entrées de cours, patios et gravier.

CONSIGNES GÉNÉRALES :

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes PAT est un herbicide de contact non sélectif pour pulvériser uniquement la croissance de plantes indésirables. Ne pas pulvériser sur les parties désirables de plantes vertes. BioSafe Contrôle des mauvaises herbes PAT permet de supprimer et de réprimer par brûlage rapide les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges annuelles et pluriannuelles. Les plantes produisant des spores telles que les hépatiques sont également supprimées. La quantité de traitement non sélectif et la durée de répression des mauvaises herbes peuvent être réduites lorsque les conditions ne sont pas favorables à la croissance des mauvaises herbes ou lorsque les plantes sont matures.

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes PAT est un produit de sel d'ammonium d'acides gras qui pénètre dans les parois de l'alvéole des plantes afin de perturber l'organisation cellulaire des fonctions physiologiques qui sont compartimentées par des membranes à l'intérieur des parois de l'alvéole. La croissance des plantes cesse lorsque le contenu cellulaire est mélangé, ce qui crée du tissu végétal nécrotique brun.

BioSafe Contrôle des mauvaises herbes PAT ne migre pas dans le sol, et ne circule pas dans les plantes. Pour assurer une suppression satisfaisante, les feuilles des plantes doivent être bien couvertes de façon uniforme avec la solution de pulvérisation. BioSafe Contrôle des mauvaises herbes PAT ne procure aucune suppression résiduelle des mauvaises herbes dans le sol pour affecter la germination des graines de mauvaise herbe.

MODE D'EMPLOI :

SUR LES MAUVAISES HERBES: Tout pulvérisateur standard à main ou dorsal peut être utilisé. Pulvériser abondamment les mauvaises herbes en utilisant une buse grossière pour minimiser la dérive de la pulvérisation. Une couverture complète est extrêmement importante. Pour le traitement localisé de mauvaises herbes individuelles, appliquez la solution au centre de la plante jusqu'au point du ruissellement.

Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance, et dont la taille est inférieure à 12 cm. Le produit est à son apogée lorsqu'il fait chaud et sec, mais il est également efficace par temps froid. L'application lorsqu'il fait froid peut retarder l'apparition de dommages aux plantes. S'il pleut dans les trois heures suivant le traitement, un autre traitement peut s'avérer nécessaire. Les dommages aux plantes seront visibles entre quelques heures et deux jours après le traitement.

Répéter le traitement toutes les deux à trois semaines afin de supprimer les nouvelles mauvaises herbes provenant des graines et de la régénération de mauvaises herbes vivaces et biennales. Éviter de pulvériser les plantes désirables. Bien nettoyer l'équipement après usage.

SUR LES, HÉPATIQUES: pulvériser généreusement sur les, hépatiques, car il est extrêmement important que la couverture soit complète. Les dommages aux plantes seront visibles entre quelques heures et deux jours après le traitement. Sur les, hépatiques, une application peut durer jusqu'à un an. Répéter le traitement en cas de repousse. Éviter de pulvériser les plantes désirables.. Bien nettoyer l'équipement après usage. **Les surfaces traitées peuvent être glissantes lorsqu'elles sont humides.**

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Peut irriter des voies respiratoires. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Utiliser uniquement dans les zones bien aérées. Pour assurer une meilleure hygiène, porter des gants lors de la manipulation de ce produit.

Éviter d'appliquer directement dans les étangs, cours d'eau et lacs. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets

Les individus doivent porter des gants imperméables et des lunettes de protection lors de la manipulation, l'application et pendant le nettoyage de ce produit.

Éviter de pulvériser durant les jours venteux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter symptomatiquement.

PREMIERS SOINS :

ENCAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

2015-2708
2016-09-29

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

ÉLIMINATION :

Ne pas réutiliser le récipient vide. Jeter le récipient vide avec les déchets domestiques. Les produits non utilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des dépotoirs conçus pour les déchets dangereux et désignés à cette fin par le gouvernement provincial ou municipal.